

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 09 juillet 2020

DELIBERATION

2020/37 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Le Code de l'Education fixe les dispositions relatives aux rapports de l'Etat et des Collectivités Territoriales avec les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association. Conformément à l'article L 442-8, le contrat d'association prévoit la participation d'un représentant de la commune siège de l'établissement, aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, en ce qui concerne les classes des écoles.

Conformément aux dispositions de l'article L 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite au renouvellement du Conseil Communal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des associations gestionnaires des écoles privées de Lomme sous contrat d'association.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DESIGNER** les représentants de la commune au sein des trois associations gestionnaires des écoles privées de Lomme sous contrat d'association :

- Marais (Ecole Saint-Jean)

Est candidate : Madame Cécile MESANS

Est candidate : Madame Victoria GODEFROOD-BERRA

Vote

Résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	5
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	30
f. Majorité absolue	15

ont obtenu :

Madame Cécile MESANS 27

Madame Victoria GODEFROOD-BERRA 3

Est élue : Madame Cécile MESANS

- Mont-à-Camp (Ecole Dominique Savio)
Est candidate : Madame Monique LEROY
Est candidate : Madame Victoria GODEFROOD-BERRA

Vote

Résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	5
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	30
f. Majorité absolue	15

ont obtenu :

Madame Monique LEROY	27
Madame Victoria GODEFROOD-BERRA	3

Est élue : Madame Monique LEROY

- Bourg (Ecoles Sainte-Anne et Sacré-Cœur)
Est candidate : Madame Claudie LEFEBVRE
Est candidate : Madame Victoria GODEFROOD-BERRA

Vote

Résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	5
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	30
f. Majorité absolue	15

ont obtenu :

Madame Claudie LEFEBVRE	27
Madame Victoria GODEFROOD-BERRA	3

Est élue : Madame Claudie LEFEBVRE

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme